



[conseil municipal #56]

Jeudi 12 février 2009

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

-0-

PRESENTS : M. ESPILONDO, Maire, Président,

M. MONDORGE, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. LAGARESTE, VOISIN, DAUBAGNA, Mme BORDA, M. CAZAUX, Mmes GETTEN PORCHÉ, MAURY, M. MARTI, Mme HADIDI, Adjoints

M. ROUX, Mmes DESTRUHAUT, LALANNE, MM. DEFRANCE, GARRIVET, Mme LAPOYADE DESCHAMPS, M. CÉLAN, Mmes ONDARTS, HERVELIN, M. LIÉNARD, Mlle PEREIRA, M. DASSIÉ, Mlle RIVIERE, Mme KEH, MM. OLIVE Cédric, CARRICANO, ITHURBIDE, VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlle CAZAUX, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

Mme DESTRUHAUT qui a donné procuration à M. LIÉNARD (*à compter de la question n° 12*)

Mme LAPOYADE DESCHAMPS qui a donné procuration à Mme JARRAUD-VERGNOLLE (*jusqu'à la question n° 10 comprise*)

Mme PEIGNEGUY qui a donné procuration à M. CAZAUX

Mlle LECOUTURIER qui a donné procuration à M. OLIVE Claude

ABSENT : M. PAUL-DEJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. OLIVE Cédric



1 - ANGLET HORMADI ELITE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : M. CAZAUX)

Une subvention exceptionnelle de 50 000 € est attribuée à l'ANGLET HORMADI ELITE, ce qui permettra au club de maintenir cette activité sportive dans la commune, tout en la poursuivant à un haut niveau.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 - MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE MANDAT - AVENANT AVEC LA C.A.B.A.B.

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

La Ville avait convenu de réaliser pour le compte de la CABAB un certain nombre d'aménagements sur le site d'Izadia. Ces équipements n'ayant pu être achevés au 31 Décembre 2008, il a été proposé par la Communauté d'Agglomération de signer un avenant prorogeant la convention de mandat sur 2009. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant nécessaire à la convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - APPROBATION DU BUDGET 2009 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

En application de la réglementation, le Conseil Municipal a approuvé le budget prévisionnel de l'Office Municipal de Tourisme.

Pour l'année 2009, les crédits budgétaires s'équilibrent de la façon suivante :

- Dépenses d'exploitation	1 345 008,92 €
- Recettes d'exploitation	1 345 008,92 €
- Dépenses d'investissement	21 146,50 €
- Recettes d'investissement	21 146,50 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4 - APPROBATION DES STATUTS DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

(Rapporteur : Mme JARRAUD-VERGNOLLE)

Les nouveaux statuts de l'Office municipal du Tourisme, intégrant l'évolution de la réglementation et les attributions dévolues à l'Office, sont approuvés.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - VACATIONS FUNERAIRES - FIXATION DU TAUX

(Rapporteur : Mme HADIDI)

La loi a prévu l'assistance d'un fonctionnaire de police lors des opérations d'exhumation ou de transfert de corps. En contrepartie, il doit être fixé un taux de vacation funéraire. Ce taux est fixé à 20 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - SYNDICAT TXAKURRAK - MODIFICATION DES STATUTS

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Le Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre TXAKURRAK a modifié ses statuts dans sa séance du 12 décembre 2008. La modification porte sur le non- ramassage des chats redevenus errants. Les statuts modifiés sont approuvés.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL - MODIFICATION DES STATUTS

(Rapporteur : M. ROUX)

Depuis sa création, et face à l'intérêt que suscite l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque sur la problématique de gestion foncière et de constitution de réserves foncières, de nombreuses collectivités ont souhaité adhérer à cet organisme. Au vu de l'expérience acquise il apparaissait nécessaire de procéder à la modification des statuts sur certains points de détail tels que figurant dans le projet de statuts.

Les statuts modifiés sont approuvés.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES ORGANISMES H.L.M.

(Rapporteur : Mme GETTEN PORCHÉ)

La Municipalité a décidé d'engager une politique volontariste en matière de création de logements sociaux. Les bailleurs sociaux sont en effet pénalisés par des coûts qui ressortent des conditions du marché immobilier, et notamment jusqu'à présent toutes les constructions étaient assujetties à la taxe locale d'équipement. Il est donc décidé d'exonérer, selon les conditions mentionnées à l'article 1585 C2 du Code Général des Impôts, les locaux à usage d'habitation édifiés par les organismes à statuts H.L.M. visés à l'article L 411.2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES - DIRECTION ACTION EDUCATIVE ET JEUNESSE

(Rapporteur : Mme MAURY)

Dans le cadre du projet d'animation des 13/25 ans, il est prévu de créer des spectacles en partenariat avec les associations anglophones et les acteurs professionnels locaux.

Il est décidé de fixer un tarif forfaitaire d'entrée de 5 € et de créer la régie de recettes correspondante.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - PLACE DE LA BECASSE - AMENAGEMENT - ACQUISITION FONCIERE

(Rapporteur : M. DASSIÉ)

Dans le cadre de la restructuration de la place de la Bécasse, il a été projeté d'acquérir un garage sur un terrain de 750 m².

Il est décidé d'acheter cette propriété bâtie pour un prix de 230 000 € avec libération complète des lieux au plus tard le 30 Juin 2009.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 - PLACE DE LA BECASSE - DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC

(Rapporteur : M. DASSIÉ)

Une enquête publique a été ouverte en vue du déclassement des parcelles AS 386, 125 et 129, dans la perspective de la restructuration de la place de la Bécasse.

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur, il est décidé d'adopter le principe du déclassement des parcelles précitées afin de constituer une unité foncière cohérente indispensable à l'aménagement de la place de la Bécasse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12 - IMPLANTATION D'UN LAMINOIR A TARNOS - AVIS

(Rapporteur : M. DAUBAGNA)

Dans le cadre de l'implantation d'un laminoir industriel à chaud sur la commune de Tarnos, les communes riveraines sont sollicitées pour avis. Un avis favorable, avec des réserves techniques, est émis sur ce projet d'implantation.

VOTE :

- 29 : POUR
- 1 : ABSTENTION (M. ITHURBIDE)
- 8 : CONTRE : (M. VEUNAC, Mme DARRASSE, MM. CHASSERIAUD, OLIVE Claude, Mlles CAZAUX, LECOUTURIER, Mme LASSERRE-DAVID, M. BLEUZE)

ADOPTE.-

13 - TABLEAU DES EMPLOIS - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Afin de faire évoluer la situation statutaire de certains agents municipaux, le tableau des emplois communaux est modifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14 - COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU JUMELAGE - COMPOSITION

(Rapporteur : M. MONDORGE)

Une commission spécifique est instituée pour préparer ou approfondir les relations entretenues avec les Villes d'ANSBACH (jumelage) ou KONNA et IRUN, ainsi que d'autres villes étrangères avec lesquelles des relations ont été ou peuvent être nouées.

En conséquence, ayant obtenu la majorité absolue, les membres de la Commission des affaires internationales et du jumelage sont :

- Président de la Commission :

. M. MONDORGE Guy

- Membres :

. M. VOISIN Jean-Pierre
 . Mme BORDA Anne-Marie
 . M. CAZAUX Gérard
 . Mme MAURY Maritxu
 . M. MARTI Bernard
 . Mme HERVELIN Isabelle
 . Mme PEIGNEGUY Françoise
 . Mlle PEREIRA Sandra
 . M. CARRICANO Jean-Pierre
 . M. ITHURBIDE Michel
 . Mme DARRASSE Nicole
 . M. BLEUZE Anthony

ANGLET, le 13 FEVRIER 2009.

LE MAIRE,